

Études d'histoire religieuse



Serge Gagnon, *L'argent du curé de campagne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 254p.

Georges Provost

Volume 77, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1008403ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1008403ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Provost, G. (2011). Compte rendu de [Serge Gagnon, *L'argent du curé de campagne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 254p.] *Études d'histoire religieuse*, 77, 121–123. <https://doi.org/10.7202/1008403ar>

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 2011 Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

N'aurait-il pas été plus efficace d'opter pour un plan classique en trois points qui aurait permis de rassembler des informations éparses ? Le premier chapitre, exposant le contexte socioreligieux, est déjà en place. Il aurait suffi d'y ajouter les sections concernant le mariage des soldats et la prise en charge par l'État des enfants abandonnés. Le deuxième aurait pu présenter les actes que le système judiciaire de l'époque considérait comme criminels, pour des raisons religieuses et sociales, et qu'il sanctionnait par des lois dont l'objectif était à la fois la répression et la prévention. Il s'agit bien sûr de l'avortement, du recel de grossesse suivi de la mort du nouveau-né et du rapt. Les lois civiles concernant les frais de gésine, la reconnaissance de paternité et le dédommagement pour séduction ont également leur place ici, mais uniquement dans la mesure où ils visent à prévenir la mise à mort d'un nouveau-né non baptisé. Le troisième chapitre, enfin, aurait pu être consacré aux procès relatifs à ces causes avec les sanctions imposées, en soulignant l'obligation non seulement de faire baptiser l'enfant dès sa naissance, mais aussi de veiller à son éducation religieuse dans le but d'assurer son salut éternel. Ainsi pourvu d'une structure logique, allégé de toute redite et serrant plus étroitement son sujet, le livre serait devenu d'une lecture plus agréable.

Malgré ces réserves, cet ouvrage ne manque pas d'intérêt, car il a le mérite de rappeler qu'autrefois, l'intérêt envers l'enfant se manifestait non seulement par le souci d'assurer son bien-être sur terre, mais aussi, et même plus, comme le démontre l'auteure, par la volonté de lui procurer un bonheur éternel dans le ciel.

Marie-Aimée Cliche
Département d'histoire
UQAM

Serge Gagnon, *L'argent du curé de campagne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 254 p.

Au-delà du niveau de richesse du clergé paroissial, que peut-on dire de son rapport à l'argent ? D'où proviennent ses revenus et quel usage en fait-il ? Comment arbitre-t-il intérêt personnel, simplicité évangélique, affections familiales et souci du prochain ? Ces questions qui touchent à l'histoire économique, mais aussi religieuse et culturelle, sont au cœur du dernier ouvrage de Serge Gagnon, consacré au Bas-Canada de la fin du XVIII^e siècle aux années 1840. Le propos s'appuie sur des sources qualitatives – correspondances, lettres de mandat, testaments – croisées à l'occasion avec des données sérielles relatives notamment aux dîmes. Dans les lettres qu'échangent prêtres et administration diocésaine, les questions d'argent affluent souvent, davantage peut-être que dans le clergé

« fonctionnarisé » français de la même époque (à lire les travaux de Philippe Boutry ou, pour l'Ouest français, ceux de Pierre Foucault ou de Samuel Gicquel). Probablement parce qu'au Bas-Canada, les sources de revenu du clergé restent inchangées : la dîme « du 26^e minot », bien davantage que le casuel ou l'usufruit de la « terre de la fabrique » (dont l'existence n'est pas systématique).

Il en résulte que le revenu d'une paroisse peut considérablement varier, et pas seulement en proportion de son « potentiel fiscal » : la paroisse lucrative est d'abord une paroisse peuplée, et donc épuisante au plan pastoral en ces temps de pénurie du début du XIX^e siècle où les vicaires sont rares. Jouent aussi l'inégale richesse de l'économie locale (au bénéfice de l'intérieur du Bas-Canada) et les ponctions éventuelles au profit d'un coadjuteur, de l'entretien d'un vicaire, d'un ancien curé dont le successeur doit assurer les vieux jours par une rente viagère... sans parler des remboursements de dettes contractées par le desservant pour financer ses études ou aménager le presbytère. La conjoncture impose également ses rythmes, car le revenu de la dîme fluctue beaucoup au gré des récoltes et des cours : la chute des prix des années 1820 apparaît ainsi fortement dans les sources. Elle correspond à un tournant plus général : jusque-là, la rareté des clercs avait assuré des revenus confortables à des curés nommés jeunes, au prix éventuel de la desserte de plusieurs paroisses ; ensuite, la croissance du recrutement entraîne que les vicariats se prolongent, que les doubles cures se font rares et que, globalement, les revenus sont moins élevés... Pourtant, jamais sans doute la carrière curiale n'a été aussi nettement facteur d'ascension sociale, sachant que la période voit également – comme outre-Atlantique – une modification de la sociologie du clergé paroissial : aux clercs d'Ancien Régime issus des notables urbains succède un presbyterium d'origine plus rurale et paysanne pour qui la cure des âmes est aussi une véritable carrière. À la mission ou au misérable vicariat des débuts succède une « petite et pauvre cure » avant de parvenir à un poste lucratif, ne permettant pas forcément de thésauriser mais garantissant un « train de vie très au-dessus du peuple desservi » (p. 83).

Quelle peut-être la « morale de l'argent » de ces clercs qui, non religieux, n'ont pas fait vœu de pauvreté ? Elle peut se deviner à l'usage qu'ils font de leurs « avoirs discrétionnaires », soit « le superflu » qui demeure une fois acquittées les charges de la vie ordinaire et remboursées les dettes. L'auteur l'affirme, et les évêques du temps le pensaient déjà : si une minorité pratique une véritable ascèse, le plus grand nombre des curés n'est pas dépourvu d'ambition mondaine. « Pas de dîmes, pas de Pâques » : le brutal panonceau apposé par l'un d'eux sur son confessionnal (et parfois pris au mot par les fidèles qui d'eux-mêmes doublaient d'une grève des sacrements leur refus de payer, notamment dans l'Ouest du Bas-Canada) traduit pour les clercs qui n'ont pas de patrimoine personnel un véritable enjeu de subsistance ou, à tout

le moins, de bonne gestion paroissiale ; la condition, aussi, d'un cadre matériel douillet (jusqu'à construire sa propre maison, préférée au presbytère), d'une épargne prévoyante en vue d'une retraite solitaire, voire d'une pratique avisée des placements fonciers ou immobiliers. François-Xavier Noiseux, qui finit curé de la paroisse pourtant mal dotée de Trois-Rivières est ainsi riche d'un fort apport personnel et de fructueux placements fonciers et mobiliers (143 constitués) qui lui ouvrent la possibilité d'un train de vie cossu.

Reste la question des générosités cléricales, lieu d'un délicat arbitrage entre les proches et le prochain. À lire les testaments des curés, les premiers ont la priorité (d'autant qu'il y a eu auparavant les aides matérielles consenties à un frère, une sœur, de vieux parents... hébergés au presbytère). Mais les dons aux pauvres de la paroisse surgissent très régulièrement dans les correspondances. Fréquentes sont aussi les donations à telle ou telle institution hospitalière ou surtout l'un des cinq petits séminaires/collèges ruraux ouverts au début du XIX^e siècle (moyennant la scolarité gratuite d'un neveu ou d'un paroissien, pratique dont l'auteur témoigne qu'elle demeura vivante jusqu'à la Révolution tranquille). Le parallèle surgit ici avec les travaux français de Jean-Luc Marais (*Histoire du don en France de 1800 à 1939*, Rennes, 1999) qui soulignent également l'importance des legs des prêtres jusqu'au milieu du XX^e siècle (10 à 12 % de l'ensemble des donateurs).

À l'horizon de l'enquête, l'interrogation wébérienne du rapport entre catholicisme et argent ne manque pas d'affleurer : Serge Gagnon souligne à ce propos que les Canadiens d'ascendance française n'ont pas ignoré, à la suite de leurs curés, une certaine « mentalité acquisitive » qui pouvait trouver sa justification dans la parabole évangélique des talents (rappelée en fin d'ouvrage). Se présentant comme une « entreprise artisanale » (p. 220) à partir de sources qualitatives souvent parlantes et parfois savoureuses, la démarche de Serge Gagnon considère avec finesse une question essentielle à la juste compréhension des administrations diocésaines du XIX^e siècle, des cultures cléricales et des dimensions sociales de l'engagement ecclésiastique.

Georges Provost
Université de Rennes 2,
CERHIO-CNRS, UMR 6258

Gilles Boileau avec la collaboration de Léo Chartier, *Étienne Chartier : la colère et le chagrin d'un curé patriote*, Québec, Septentrion, 2010, 360 p.

Étienne Chartier (1798-1853) occupe une place bien à part dans l'histoire du clergé québécois : érudit, libre penseur, insoumis, mais aussi persécuté et humilié par ses supérieurs. Il était temps qu'une biographie importante